

LA PULVÉRISATION DE PRODUITS CHIMIQUES
LE LONG DES VOIES DU CN

Question n° 373—**M. Howard (Skeena):**

Le CN a-t-il, directement ou indirectement, un programme de pulvérisation de produits chimiques ou d'autres liquides ou substances le long de ses voies et, dans l'affirmative, quels sont-ils et dans quels buts sont-ils employés?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction du CN me communique les renseignements suivants: Oui, afin de détruire les mauvaises herbes qui infestent les voies et le ballast et pour détruire également les broussailles le long de l'emprise. Les produits chimiques utilisés se composent généralement d'un produit destiné à stériliser le sol comme Hyvarax, Karmex, Simazine, Atrazine et un mélange en parties égales de 2-4-D et de 2-4-5-T.

LES SALAIRES DES EMPLOYÉS SURNUMÉ-
RAIRES DU CN

Question n° 377—**M. Matte:**

Que's sont les salaires payés aux employés surnuméraires du Canadien National a) en Ontario, b) au Québec et reçoivent-ils du temps et demi après les 45 heures de travail dans ces provinces?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction du CN me communique les renseignements suivants: La Compagnie n'ayant pas de postes «surnuméraires», la réponse ci-après se fonde sur l'hypothèse que la question se rapporte aux travailleurs des équipes supplémentaires.

Conformément à une convention collective signée avec l'organisation syndicale compétente, le taux de rémunération actuel de ces travailleurs dans tout le Canada est de \$1.889 l'heure, après une période d'essai de 78 jours, puis de \$1.979 l'heure, après 156 jours de service. La convention ne prévoit aucun taux particulier pour la période d'essai, mais les travailleurs reçoivent alors en moyenne \$1.75 de l'heure. Ces taux doivent augmenter de 6.5 p. 100, à compter du 1^{er} janvier 1970.

La convention collective prévoit en outre que ces employés travaillent jusqu'à neuf heures par jour, six jours par semaine, au taux régulier. Pendant la période d'essai, les heures supplémentaires sont rétribuées au taux ordinaire et, par la suite, les travailleurs reçoivent 50 p. 100 de plus pour les heures au-delà de neuf heures par jour et pour le travail dominical.

LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE FÉDÉRAL
D'AMHERST (N.-É.)

Question n° 378—**M. Coates:**

1. A quelle date auront lieu les nouveaux appels d'offres concernant la rénovation de l'édifice fédéral du bureau de poste d'Amherst (N.-É.)?

2. A quelle date le gouvernement pense-t-il que les rénovations proposés commenceront?

[M. Loiseau.]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. La date à laquelle on fera les nouveaux appels d'offres n'a pas encore été fixée à cause de nouvelles modifications apportées par un des ministères clients à ses exigences en matière de locaux.

2. La réponse est donnée à la partie 1.

LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE FÉDÉRAL
À AMHERST (N.-É.)

Question n° 379—**M. Coates:**

1. A quelle date auront lieu les appels d'offres concernant la construction d'un nouvel édifice fédéral à Amherst (N.-É.), et quelle sera la date limite?

2. A quelle date le projet sera-t-il achevé?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. On n'a pas encore fixé la date de réception des soumissions à l'égard de la construction d'un nouvel immeuble fédéral, à Amherst, à cause de nouvelles modifications apportées par un des ministères clients à ses exigences en matière de locaux.

2. La date d'achèvement de ce projet n'a pas encore été déterminée.

LES TRAVAUX PUBLICS ET CERTAINS
EXPERTS-CONSEILS

Question n° 399—**M. Skcberg:**

Quel accord verbal mentionné dans la réponse à la question n° 1256 déposée à la Chambre le 14 mai 1969, est intervenu au sujet des honoraires d'experts-conseils, entre le gouvernement du Canada et l'Institut royal d'architecture du Canada et les associations provinciales d'ingénieurs professionnels?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): On paie aux architectes-conseils par tout le Canada le taux normalisé qui se fonde sur un tarif que le Conseil du Trésor a approuvé le 28 avril 1960 et qui a été établi à la suite d'interventions de l'Institut royal d'architecture du Canada. Les honoraires des ingénieurs-conseils se basent sur le tarif des honoraires établi par les associations provinciales d'ingénieurs professionnels de la province dans laquelle on doit faire les travaux.

L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS ET LE
NOLISEMENT D'AVIONS

Question n° 432—**M. Fortin:**

Air Canada a-t-elle reçu des demandes d'information de l'Office franco-québécois en vue du nolissement de plusieurs avions? Dans l'affirmative, a-t-on répondu à ces demandes d'information et, sinon, pourquoi?

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada me communique les renseignements suivants: La société a eu depuis 1968 différentes discussions avec l'Office franco-